

E-cat : pour ne plus jouer au chat et à la souris avec les produits

A propos de l'auteur

M. Jean-Marc Binot

[Voir les articles de cet auteur](#)

Profitant du mouvement d'identification unique des produits de santé, le **RESAH** est à l'origine d'e-cat, catalogue électronique qui proposera une documentation fiable, complète et mise à jour en partie automatiquement par les industriels. Dédié dans un premier temps aux médicaments et dispositifs médicaux, qui représentent la moitié des achats hospitaliers, il pourrait ensuite s'élargir aux denrées alimentaires.

En 2020, deux nouveaux règlements européens (n°2017/2045 et 2017/2046) concernant les dispositifs médicaux (DM) entreront en vigueur. Ce cadre communautaire imposera notamment, à partir de l'année suivante et de manière graduelle, le marquage d'un identifiant unique (UDI, pour Unique Device Identifier dans la langue de Shakespeare), lisible avec un code-barres ou un flash code. Un système inspiré de ce qui passe aux Etats-Unis depuis une dizaine d'années et qui devrait mettre un terme aux multiples codes fournisseurs générateurs d'erreurs et de confusions. Cet identifiant unique, qui sera attribué à chaque produit, a poussé le **Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)** à échauffer un projet de catalogue électronique, baptisé « e-cat santé », consacré dans un premier temps aux médicaments, dont la codification est déjà standardisée (UCD), et aux DM, étant donné que ces deux segments représentent 53% du volume financier des achats hospitaliers, selon le rapport de la Cour des comptes publié en 2017. « Le projet a démarré il y a quatre ans, lorsqu'on a su que le modèle américain allait débarquer en Europe. Le **RESAH** a alors décidé de mettre tous les acteurs autour de la table : des hôpitaux, des fournisseurs qui accepteraient de participer au pilote (B. Braun, Roche, Bio-Rad, Vygon) et l'éditeur MIPHI », confirme Fabien Lagoutte, chargé de mission du **RESAH**.

Adossé au standard international GS1 (Global Standards 1, organisme mondial de normalisation), le catalogue électronique a vocation à fournir, pour chaque produit, une fiche, sorte de carte d'identité, comprenant son code unique, le nom du fournisseur ainsi qu'une foultitude de renseignements : caractéristiques, dimension de la boîte, du carton, conditions de transport, de stockage et de manipulation, données de conditionnement, mode d'emploi... « Pour les DM, la fiche produits peut contenir jusqu'à 164 attributs dont 30 obligatoires. On peut imaginer tous les types d'informations possibles », a précisé Olivia Chauvel, pharmacienne à l'hôpital d'Argenteuil, établissement pilote, lors de la dernière réunion plénière de l'AUEE (Association des utilisateurs d'Epicure et Eurydice). « Il s'agit de données statiques qui sont spécifiques à un produit mais qui n'évoluent pas. Il n'y aura pas de données dynamiques du type date limite d'utilisation optimale (DLUO), numéro de lot, ou prix négocié », a toutefois prévenu la praticienne. Dans le schéma d'e-cat, le fournisseur reste maître des données qu'il stocke. Si l'entreprise est adhérente GS1, elle utilisera le système GDSN (global data synchronisation network) chargé de transférer automatiquement vers le catalogue la fiche à chaque mise à jour. Dans le cas contraire, elle aura accès à un portail de saisie manuelle et devra elle-même rafraîchir, le cas échéant, ses éléments.



Pour les DM, la fiche produits peut contenir jusqu'à 164 attributs dont 30 obligatoires. On peut imaginer tous les types d'informations possibles

Mise à jour automatique des fiches dans le catalogue

« L'objectif c'est d'avoir des informations fiables, à jour et complètes qui émanent directement du propriétaire de la marque commerciale, dans un format standard. Si, en général, la base est nickel lorsque le marché commence, ce n'est plus le cas quatre ans plus tard, au fur et à mesure des évolutions et des changements », a résumé Olivia Chauvel. La praticienne a listé tous les avantages du catalogue électronique des deux côtés de la barrière. Avec cette entrée unique, l'hôpital ne perdra déjà plus de temps à rechercher l'information à droite et à gauche « Cela évitera de demander un produit qui ne sera pas livré de suite en raison d'une erreur de code, de commander un produit obsolète, de recevoir un mauvais produit, d'être obligé le renvoyer et d'attendre son échange ». Les industriels auront la capacité d'automatiser de manière sécurisée le flux envoyé à l'ensemble des établissements de santé et économiseront du temps et de l'argent, en évitant de traiter des bons de commande erronés et de gérer les retours. En production depuis le mois de janvier, le site du catalogue électronique est actuellement alimenté par plusieurs fournisseurs. Même s'il reste encore à affiner, le modèle économique reposera sur les acheteurs. « Il n'y aura pas de coût du côté des entreprises, à l'exception de l'investissement réalisé pour structurer les données et l'adhésion éventuelle à GS 1 », garantit Fabien Lagoutte. Car le but est bien que le catalogue devienne à terme incontournable lors des mises en concurrence. « Aujourd'hui, on est dans une logique incitative. Il y aura peut-être ensuite une phase de pondération, au profit de ceux qui répondront aux 30 attributs obligatoires plus d'autres, avant d'aboutir à la phase d'obligation pour tous les marchés de DM passés par le **RESAH** après le 1er janvier 2020, où ne seront analysés que les offres des fournisseurs qui répondront via le catalogue », poursuit le chargé de mission. Cependant e-cat, conçu pour être interfacé avec les applications financières et comptables et interopérable, n'a pas vocation à rester un outil réservé aux marchés de la centrale d'achat ou à se cantonner aux produits de santé. « Il devrait s'ouvrir par exemple à la restauration où le GS1 est très mature », illustre Fabien Lagoutte. On peut aussi imaginer que si e-cat parvient à devenir la référence dans plusieurs segments, il pourrait intéresser, dans quelques années, de nombreux acheteurs publics, et pas uniquement les hospitaliers...

Cela évitera de demander un produit qui ne sera pas livré de suite en raison d'une erreur de code, de commander un produit obsolète, de recevoir un mauvais produit, d'être obligé le renvoyer et d'attendre son échange